

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-349 DU 4 SEPTEMBRE 2003

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI pour compter du 04 Septembre 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU** Le Décret N°2003-209 du 12 Juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

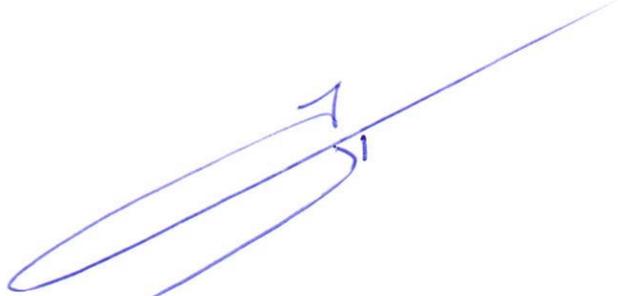
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **04 Septembre 2003**, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim de Monsieur Kamarou FASSASSI, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 4 Septembre 2003

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MECPPD 4 – MMEH 4 – SGG – MSP 6 – AUTRES MINISTERES 20 – DEPARTEMENTS 6 – JO. 1